



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l' Île- D'Orléans, séance ordinaire du 12 janvier 2015, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l' Île- D'Orléans, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron , maire.

Sont présents: Claude Rousseau Conseiller
 Mme Caroline Turgeon Conseillère
 M. François Pichette Conseiller
 Mme Nathalie Vézina Conseillère
 Mme Huguette Giroux Conseillère

et tous formant quorum.

Absent : M. Alain Dion Conseiller

Le directeur général/secrétaire- trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron . Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2014 séance ordinaire
Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014 séance 1 extraordinaire 19h
Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2014 séance 2 extraordinaire 20h
4. Gestion financière et administrative
 - a) Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation sur la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil au 31 décembre 2014
 - b) Liste des personnes endettées pour taxes impayée
 - c) Assurance MMQ
 - d) Reddition de comptes (taxes d'accises 2010-2013)
5. Sécurité incendie
 - a) Entente du service de sécurité incendie
 - b) Démission d'un pompier
 - c) Nomination de deux pompiers à titre de lieutenant
6. Réseau routier
 - a) Embauche d'un journalier à temps partiel avec l'aide d' une firme
7. Hygiène du milieu
8. Aménagement, urbanisme et développement
 - a) Îlots déstructurés
 - b) Avis de motion du Règlement de modification 154 zone CA-2
 - c) Amendement à la résolution 1208-2014 sur la capacité des étangs



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

9. Loisirs et culture
 - a) Location du gymnase le samedi
 - b) Fête municipale le 25 janvier 2015
10. Correspondance
 - a) Dépôt de la liste de la correspondance
11. Rapport du maire
 - a) Sur les activités mensuelles de la MRC
12. Rapport des comités de travail par les élus
13. Affaires nouvelles
 - a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires 2015

Période de question du public

14. Levée de l'assemblée

1444-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux,, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014

1445-2015

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 19hres

1446-2015

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. François Pichette,, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 19h.

ADOPTÉE.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 20h

1447-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 20h.

ADOPTÉE.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

a) Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil

1448-2015

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses du conseil, le dépôt des dépenses incompressibles et par délégation comprises entre le 1^{er} et le 31 décembre 2014 totalisant 143 683.34\$.

ADOPTÉE

b) Liste des personnes endettées pour taxes impayées

Les conseillers prennent acte du dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes non-payées de plus d'un an en date du 12 janvier 2015. La liste sera acheminée à la MRC pour la mise en vente après une mise à jour.

1449-2015

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir la liste des personnes endettées pour taxes impayées selon la date retenue par la MRC et de déléguer le directeur général/secrétaire-trésorier M. Gérard Cossette pour représenter la municipalité lors de la vente par la MRC.

ADOPTÉE.

c) Assurance MMQ

Les commentaires de notre courtier sont présentés pour étude et recommandations lors de la prochaine séance :

Responsabilité découlant du refoulement d'égouts :

Le conseil maintient la clause actuelle.

Responsabilité pollution restreinte découlant des réservoirs de produit pétrolier

Compléter l'annexe Réservoirs Pétroliers et demander un prix s'il y a lieu.

Assurance responsabilité excédentaire :

Conserver la limite actuelle.

Responsabilité erreurs et omissions :

Le conseil conserve la limite actuelle.

Responsabilité contre les attentes à l'environnement :

Le conseil conserve sa limite actuelle.

Advenant C-21 :

L'assureur nous informe que nous n'avons pas cette couverture. (1000\$)

AA005 Assuré additionnel

Il n'est pas nécessaire d'assurer le Club de soccer.

Assurance Automobile

Nous apporterons des modifications lors du changement de véhicule prévu l'an prochain.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

d) Reddition de comptes (taxes d'accises 2010-2013)

Le directeur général présente le rapport audité par le vérificateur Mallette concernant la taxe d'accise 2010-2013. Le rapport indique un coût total des travaux réalisés de 1 068 729\$, avec un seuil d'immobilisation à maintenir et maintenu de 203 504\$ plus des dépenses de 865 225\$ comprenant 183 164 d'investissement par la municipalité et 682 061\$ de subvention du programme de la taxe d'accise 2010-2013.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Entente du service de sécurité incendie 2015-2020

1450-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie 2015-2020 et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ainsi que le maire à signer la présente entente 2015-2020.

ADOPTÉE.

b) Démission d'un pompier

1451-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Frédéric Lavoie à titre de pompier volontaire et de lui faire parvenir une lettre de remerciement

ADOPTÉE.

c) Nomination de deux pompiers à titre de lieutenant

1452-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Huguette Giroux et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Maurice Bouchard et Sylvain Murray à titre de lieutenant pour le service incendie.

ADOPTÉE.

6. RÉSEAU ROUTIER

a) Embauche à temps partiel d'un ouvrier de maintenance à l'aide d'une firme externe

Considérant l'offre de service de la firme Ci Québec Inc.

1453-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Ci Québec Inc. au tarif horaire de 125\$/h pour la dotation d'un poste d'ouvrier en allouant un budget de 2000\$

ADOPTÉE.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉVELOPPEMENT

a) Îlots déstructurés

Considérant la demande à portée collective 2014 présentée par Patrice Landry de la MRC

1454-2015

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'acceptation au CCA de la MRC le document de Demande à portée collective du 17 décembre 2014 présentée par



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Patrice Landry, lequel document comprends 17 ilots déstructurés plus
l'ajout du no. 18, 19 avenue Gaillard et 20 avenue Sirois

ADOPTÉE.

b) Avis de motion du règlement de modification 154 zone CA-2

Le conseiller M. Claude Rousseau donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 154 et le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et construction numéro 153. Ces modifications visent à modifier les limites de la zone CA-2, prévoir des mesures d'atténuation dans une interface commerciale/résidentielle et réviser les conditions d'émission de certains permis et certificats

c) Amendement à la résolution 1208-2014 sur la capacité des étangs

1455-2015 Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par la conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de préciser dans la résolution que la firme en question est BPR. Inc.

ADOPTÉE.

9. LOISIRS ET CULTURE

a) Location de gymnase le samedi

1456-2015 Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la période de location du Gymnase de l'école peut s'allonger jusqu'au samedi inclus en autant que l'activité est compatible avec les exigences de la commission scolaire.

ADOPTÉE.

b) Fête municipale le 25 janvier 2015

1457-2015 Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par la conseillère M. Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget de 2000\$ pour l'organisation de la fête en collaboration avec l'OPP.

ADOPTÉE.

10. CORRESPONDANCE

a) Dépôt de la liste de la correspondance

Le maire fait la lecture de la correspondance.

11. Rapport du maire

a) Sur les activités mensuelles de la MRC.

Point d'information sur les décisions et orientations de la MRC.

12. Rapport des comités de travail des élus

Les conseillers présentent un compte rendu de leurs activités, des diverses rencontres avec les citoyens et recommandations pour la municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annulation

13. Affaires nouvelles

a) **Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires**
Dépôt des déclarations de personnes ayant complété le formulaire
d'intérêts pécuniaires: Sylvain Bergeron, Caroline Turgeon,
Huguette Giroux, François Pichette, Claude Rousseau, Nathalie
Vézina.

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

La période de question commence à 20h50 et se termine à 21h05

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

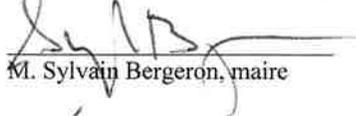
L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la
conseillère Mme Huguette Giroux, il est résolu à l'unanimité des conseillers
présents de levée la séance à 21 h 05.

ADOPTÉE.

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas aviser le directeur général/secrétaire-
trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire- trésorier

1458-2015